

## REGLEMENT CHAMPIONNATS MIDI-PYRENEES 2013

### MOTO CROSS

#### *Règlement Général*

##### **Art.1**

La Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées met en compétition les Championnats de Moto Cross 2013 suivants :

##### **Poussin**

Ouvert aux licenciés NJC âgés de 7 à 11 ans de **toutes les Ligues** avec des motos d'une cylindrée de 65 cc.

##### **Benjamin**

Ouvert aux licenciés NJC âgés de 9 à 11 ans de **toutes les Ligues** avec des motos d'une cylindrée de 85 cc.

##### **Cadet et Minime**

Ouvert aux licenciés NJC, NCA et INJ âgés de 12 à 15 ans de **toutes les Ligues** avec des motos d'une cylindrée de 85cc maximum.

##### **125 2 TEMPS**

Ouvert aux pilotes NJC NCA et INTER de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées  
.Cylindrées imposées : Classe 125 2 temps

##### **OPEN**

Ouvert aux pilotes NCA et INTER de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées  
Cylindrées imposées : de 150 à 500 2 temps et 250 à 650 4 temps

##### **Course Sur Prairie** – Toutes catégories

##### **Trophée Années pré 75 et pré 83 Open**

Ouvert aux pilotes MAT NCA NCB de la Ligue Motocycliste Midi Pyrénées.

##### **Challenge LMMP**

Ouvert aux pilotes NCB, NJC de la Ligue Motocycliste Midi Pyrénées.

#### **Généralités**

Le titre de Champion sera porté durant toute la saison suivante (plaque rouge si même catégorie). Tous les clubs de la Ligue Motocycliste Midi-Pyrénées, organisant une épreuve de Moto Cross, Side-car Cross ou Quad Cross devront organiser une épreuve de Championnat de Ligue sur chaque manifestation, excepté Elite, Mondial ou Europe. Un Club ne pourra organiser 2 années consécutives dans la même catégorie, sauf entente avec les autres Clubs. Les Clubs ne pourront faire la publicité d'une finale de Championnat, la Commission se réservant le droit d'ajouter de nouvelles épreuves. Les numéros seront attribués, par demande auprès de la Ligue, pour tous les pilotes moto cross et pour toutes les catégories, numéros à deux chiffres, excepté les pilotes qui font le Championnat de France

Lors de la première épreuve, les pilotes désigneront leur représentant et le communiqueront au délégué de l'épreuve.

**Les Clubs devront envoyer les horaires, la liste des pilotes et le règlement particulier au(x) Délégué(s), au Directeur de Course et au(x) Commissaire(s) Technique désignés, ceci 20 jours avant l'épreuve.**

Toute clause inscrite dans un règlement particulier d'une manifestation en contradiction de notre règlement sera caduque et non avenue. Une amende de **250 Euros** sera infligée par la Commission aux Clubs qui n'auraient pas fait l'effort de combattre la poussière.

## **COUPE DES REGIONS DE FRANCE**

En aucun cas, il ne peut y avoir une épreuve de moto cross, le jour de la Coupe des Régions. La Commission sélectionnera les pilotes. Tout pilote refusant sa sélection se verra retirer 75 points au Championnat de Ligue et ne pourra participer à une quelconque épreuve à la même date.  
Article 8 du Championnat de FRANCE.

### **Art.2 - Coureurs admis**

Le Championnat Midi Pyrénées est réservé aux pilotes licenciés dans un club de la L.M.M.P et des autres Ligues pour les championnats Poussin, Benjamin et Cadet. Tous les coureurs qui enverront leur demande d'engagement dans les délais de l'Art.3 (sauf Challenge) devront être acceptés .. Tout pilote devra être en possession de son numéro de course sur son maillot ou dossard.

**TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L'EPREUVE.**

### **Art.3 - Engagements**

Les engagements se feront en ligne sur le site LMMP.fr avec paiement par CB jusqu'à J- 30 jours avant la manifestation, **31€ pour le Moto Cross ( transpondeur compris), et 36 € pour les Courses sur Prairie ( transpondeur compris),** . Passé ce délai, **56 € (sauf challenge)**. Les engagements seront clos à J- 4. Les pilotes absents devront s excuser auprès du Président de la Commission et lui adresser, un certificat médical original, ceci 48 heures maxi après l'épreuve. Si l'organisateur, 20 jours avant l'épreuve, trouve le nombre des engagés insuffisant, il pourra compléter son plateau avec des pilotes hors ligue de même cylindrée.

### **Art.4 - Essais**

Ils devront avoir lieu, en 2 séances de 10 mn pour les poussins et benjamins et 15 ou 20 minutes pour les autres, espacés d'un minimum de 20 minutes. Tout pilote n'ayant pas effectué 3 tours dans la première séance d'essai, se verra refuser le départ de la course. **Les cinq dernières minutes de la première séance seront consacrées aux tests de départ (SAUF CHALLENGE les cinq premières)**. L'ordre d'entrée pour les essais se fera suivant le classement provisoire.

### **Art.5- Ordre d'appel sur la grille de départ**

Tous les pilotes devront passer par des essais chronométrés qui détermineront l'ordre de sortie pour les manches y compris les hors classement. Ces essais chronométrés se dérouleront lors de la deuxième séance d'essais. **(sauf challenge)**.

**Dès que la procédure de départ est engagée, l'accès au parc d'attente est fermé et les retardataires sont exclus de la manche.**

### **Art.6 - Courses**

Les Championnats se dérouleront sur un maximum d'épreuves, chacune de 2 manches de 10 mn + 1 tour pour les poussins et benjamins, 2 ou 3 manches de 15 mn plus 1 tour pour le Cadet, 15 minutes plus 1 tour pour le Challenge LMMP et 10 minutes plus 1 tour pour le Trophée, 20 mn plus 1 tour pour les 125 2 Temps et Ligue Open. Il devra être prévu une manche de consolation pour les non qualifiés (minimum 20 pilotes). Les 15 et 5 secondes devront être annoncées avant le baisser de la herse, de laquelle les roues avant des motos ne devront être éloignées de plus de 50 centimètres. Les Commissaires Sportifs veilleront au bon déroulement des départs.

**L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIÉS** (Muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du Pass organisateur).

#### **Art.7 - Classement**

Chaque manche est considérée comme une course en soi et attribue les points suivants : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 (sauf Challenge). Tous les pilotes ayant pris le départ devront avoir effectué un tour complet de circuit pour être classé (pointé au moins une fois). Les pilotes qui marqueront des points à une épreuve de Championnat de France, d'Europe, du Monde ou épreuve internationale le même week end que le championnat de LIGUE se verront attribuer en plus des points marqués, un bonus de 5 points supplémentaires par manche (maximum 25 points). Un bonus de 5 points pour le France 10 points pour l'Europe 15 points pour l'international par manche sera accordé aux pilotes qui se qualifieront sans marquer de point. Les pilotes devront envoyer au Président de la Commission, la feuille de leurs résultats. En cas d'ex æquo, la dernière manche sera prépondérante. Pour le classement général final, on additionnera les points marqués dans la totalité des manches. En cas d'ex æquo, on prendra les meilleurs résultats de manche jusqu'à obtenir une différence, en dernier ressort le premier meilleur résultat sera prépondérant.

#### **Art.8 - Contrôle des épreuves**

Chaque épreuve sera contrôlée par 1 ou 2 délégués de la Ligue, auquel le Club organisateur devra remettre un laissez-passer pour accéder à n'importe quel point du circuit. Le chronométrage sera assuré par le Collège Chronométrage de la LMMP. **Un photocopieur avec un responsable doit être disponible pour communiquer les résultats (pénalité de 200€)**. 1 ou 2 Commissaires Techniques désignés par le Collège Officiels de la LMMP officieront sur chaque épreuve et un **emplacement abrité** doit leur être réservé. Les Organisateurs devront prévoir un parc d'attente avec box numéroté et un parc fermé, ceci à proximité de la grille de départ. Les machines y seront marquées ou plombées avant le **DEBUT des ESSAIS**. Un pilote pourra faire contrôler 2 machines, mais devra choisir celle qu'il utilisera 5 minutes avant le départ de chaque manche. Le Commissaire Technique devra différencier les 2 machines. En cas d'absence de celui-ci, le Délégué sera apte à prendre toutes décisions concernant le contrôle technique. A l'arrivée des finales, les cinq premiers de chaque manche devront **OBLIGATOIREMENT** mettre leurs machines en parc fermé durant 30 minutes après la proclamation des résultats. La cylindrée pourra être contrôlée sur réclamation d'un pilote (par écrit accompagné d'une caution de 75 €) ou simple décision du Délégué. Un contrôle sonométrique sera effectué lors du contrôle technique et en fin de manche sur le premier, le 5<sup>ème</sup>, et 8<sup>ème</sup>.

**Art.9 - La Ligue Motocycliste récompensera les 3 premiers de chaque Championnat de LIGUE et du Challenge LMMP lors d'une journée qu'elle organisera. Les pilotes absents non excusés ne pourront prétendre à leur coupe, celle-ci restera acquise à la Ligue.**

**Art.10 -** Tout organisateur qui reporte sa manifestation devra envoyer aux pilotes, la nouvelle date de son épreuve et devra recevoir la confirmation de participation de la part des concurrents.

**Art.11 -** La Commission pourra en cas de besoin, modifier en cours de saison, le présent règlement pour l'adapter à une épreuve particulière. Pour la remise des coupes en fin de manifestation, il est demandé aux pilotes de monter sur le podium dans une tenue correcte.

**Art.12** - Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, les prescriptions de l'annexe Moto Cross de la FFM sont applicables.

# ***MOTO CROSS***

**Art.1** - Les numéros seront attribués suivant l'article 1 du Règlement général et non par les Clubs

**Art.2** - Les championnats de Ligue se dérouleront de la manière suivante :

**Catégorie Poussin**

2 manches de 10 minutes + 1 tour - Possibilité de les faire courir avec les Benjamins si nombre insuffisant.

**Catégorie Benjamin**

2 manches de 10 minutes + 1 tour – Possibilité de les faire courir avec les Poussins si nombre insuffisant.

**Catégorie Cadet et Minime**

2 ou 3 manches de 15 minutes + 1 tour

**Catégories 125 2 Temps et LIGUE OPEN**

2 ou 3 manches de 20 minutes + 1 tour

**Trophée Années pré 75 et pré 83 Open**

2 ou 3 manches de 10 minutes + 1 tour

**CHALLENGE LMMP 125 2 temps, open, vétérans + 35 ans**

2 manches de 15 minutes + 1 tour

**Art.3** – Le nombre de qualifiés par épreuve correspondra à la capacité du circuit

**Art.4** - Un pilote pourra faire deux championnats avec une moto de cylindrée correspondante à la catégorie, ceci en marquant des points.

**Art.5** - L'organisateur devra récompenser les trois premiers de chaque catégorie (en LIGUE Open un podium par cylindrée), tout ceci en prenant en compte les hors classement.

**Art.6** - Le départ des manches se fera suivant les essais chronométrés.

**Art.7** - En fin de saison, un titre de Champion de Ligue sera attribué par Championnat ou Challenge. En ligue OPEN, classement et podium séparé par cylindrée.

**Art.8** - Pour tout ce qui n'est pas prévu au présent règlement, se référer au règlement général.

**Art.9** - **Il est demandé aux pilotes de respecter la réglementation FFM ainsi que la couleur des plaques et des numéros.**

**Art.10**- Les Mini Motos sont interdites dans l'enceinte de la manifestation sous peine de sanction

**Art.11**- Equipements du pilote conformément aux règles FFM (Voir annuaire FFM). **Le tapis de sol est obligatoire et sera plombé lors de la première épreuve.**

## ***Challenge LMMP***

**Art.1** - La Ligue Motocycliste Midi Pyrénées parraine un Challenge LMMP réservé aux pilotes NCB, et NJC de la Ligue Midi Pyrénées sur un maximum d'épreuves se déroulant la veille des manifestations. Les Clubs doivent organiser le même jour, les catégories suivantes :

125 cc 2 temps – Open 1 et 2 + de 140 cc et Vétérans – Cylindrées libres – Age des pilotes + de 35 ans. Pour la catégorie Open, les essais chronométrés détermineront les séries 1 et 2 à égalité de pilotes.

**Art.2** - Sont exclus de ce challenge tout pilote étant sur la liste de notoriété (Pilotes ayant marqué des points en championnat MX sur les deux dernières saisons, et les 5 premiers cadets) Voir liste sur site de la Ligue.

**Art.3** - Droit d'engagement 31€ transpondeur compris. Caution transpondeur de 200 € par chèque libellé à l'ordre de la LMMP.

**Art.4** - Les premiers engagements suivant la capacité du circuit, reçus par série seront pris en compte, cachet de la Poste faisant foi.

**Art.5** - Chaque participant doit apposer sur la plaque avant de sa moto, le sticker du Challenge qui lui sera remis lors du contrôle technique.

**Art.6** - L'attribution des points se fera sur le classement des manches de la journée. Voir cahier des charges.

**Art.7-** Seront récompensés en fin de saison, les trois premiers de chaque catégorie.

## **Trophée Motos Anciennes pré 75 et pré 83 Open**

**Art.1** - La Ligue Motocycliste Midi Pyrénées organise, un Trophée Motos Anciennes à air.(sauf 125) et tambours.

**Art.2** - Le championnat est ouvert aux pilotes avec une licence NCA, MAT, NCB

**Art.3** - Les numéros de course seront attribués suivant l'article 1 du règlement général.

**Art.4-** Le trophée se déroulera sur le maximum d'épreuves. Les prés 75 et les prés 83 seront mélangés suivant la capacité de l'organisation. La capacité du circuit déterminera le nombre d'engagés maxi.

**Art.5** – Les règles techniques et de sécurité du règlement du Championnat de France de motocross a l'ancienne serviront de références.

**Art.6** – Le droit d'engagement est fixé à 31 €, transpondeur compris voir Art.3 du règlement général.

**Art.7** – L'ordre d'entrée sur la grille de départ pour toutes les manches de la journée sera déterminé par des essais chronométrés qui auront lieu lors de la deuxième séance d'essais.

**Art.8** – 2 séances d'essais de 10'. Les épreuves se dérouleront sur deux ou trois manches de 10 minutes + 1 tour.

**Art.9** – Le Club organisateur devra prévoir de récompenser les 3 premiers pré 75 et pré 83.

**Art.10** – Calendrier des épreuves : Consulter le site de la LMMP

**Art.11-** Seront récompensés en fin de saison, les trois premiers de chaque catégorie.

## ***Course sur Prairie***

**Art.1** - La Ligue Motocycliste Midi Pyrénées organise, un Championnat de Course sur Prairie, sur un minimum de 2 épreuves inscrites à son calendrier.

Licenciés admis : NJC– NCA – INTER et NCB hors classement.

Cylindrées : 50 – 65 – 85 – 125 – + de 125 – QUAD

**Art.2** - Droit d'engagement de 36 €

**Art.3** - Les courses sur prairie se dérouleront en circuit fermé, sur un terrain plat, ne comportant aucun obstacle, ni virage relevé, ni partie bitumée, ni saignée le long de la piste. La longueur de la piste devra être comprise entre 800 et 3000 mètres. Le nombre maximum de pilotes admis en même temps sur la piste est de 20 (10 pour les Quads) pour une piste de 800m, plus 2 pilotes par 100m ou fraction de 100m, avec un maximum de 40 (30 pour les Quads). Pour les essais, ce nombre peut être augmenté de 20%. La longueur de la ligne de départ doit être de 80 mètres maximum. La grille de départ **obligatoire** doit avoir une largeur permettant de disposer d'au moins 20 places solos + 1 mètre de sécurité de part et d'autre, soit une largeur de 22 mètres.

**Art.4** – Les machines admises seront de type tout terrain.

**Art.5** – La durée des manches est fixée à :

**8 minutes + 1 tour pour toutes les catégories**

**Maximun 3 manches par catégorie.**

**Art.6** – Si le nombre de pilotes présents est supérieur à la capacité du circuit, des séries seront constituées et de ce fait une finale sera organisée.

**Art.7** – Seront récompensés en fin de saison, les 3 premiers de chaque catégorie, à savoir : NCJ, NCA 125 et + de 125cc et QUADS s'il y a au moins deux épreuves.